

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Une affaire de trafic de

ARRÊTÉ pour trafic présumé de drogue, le décès de ce jeune compatriote de près de 29 ans a été annoncé à sa famille, le 17 mai dernier, par les responsables de la prison centrale de Libreville. Pendant que ses parents cherchent à comprendre ce qui s'est réellement passé entre son interpellation par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), le 12 du mois en cours, et son placement en détention préventive à Gros-Bouquet trois jours après, les deux entités se rejettent la responsabilité de ce drame.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Le 21 mai 2020, à Essassa, dans le 2^e arrondissement de la commune de Ntoum, nous avons rencontré les parents de Cédric Apedo, affligés à la suite de la mort de ce dernier. Technicien en génie civil, ce compatriote de 29 ans, serait décédé le 17 mai dernier. Un décès dont la police où il était gardé à vue, et la prison centrale de Libreville déclinent toute responsabilité.

Selon les parents, huit policiers se présentant comme étant de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) l'ont arrêté le 12 mai, au domicile familial vers 4 heures. "Après avoir demandé à chaque membre de la maisonnée de décliner son identité, ils ont insisté sur Cédric, lui ont pointé une arme au niveau de la tempe en arguant qu'un indic les aurait informés de ce qu'il ferait dans le trafic de drogue. Bien qu'ils n'aient rien trouvé après la perquisition de la maison, ils l'ont emmené de force dans leurs locaux", relate une source familiale.

Au vu de l'heure tardive qui entre dans la période du couvre-feu, les parents ont attendu le matin pour aller à l'Oclad, espérant être édifiés sur cette affaire, floue à leurs yeux. Mais rien ne leur aurait été dit. Tout comme ils n'ont pas pu voir Cédric. Le jour d'après, ils auraient reçu un coup de fil d'une dame qui se prénommerait Stella, et qui serait aussi policière en service à l'Oclad. "La dame a dit qu'elle voulait rencontrer maman en urgence, au carrefour Léon-Mba. Maman

y est allée avec mes frères. Sur place, elle proposera ses services pour éviter son déferrement devant le parquet. Pris de court, ils n'ont pu répondre favorablement à cette offre", confie notre source.

Les responsables de la prison centrale sont clairs sur toutes ces interrogations: «Cédric n'est pas mort chez nous.» Curieusement, c'est la même réponse que donne l'Oclad.

Les deux entités qui refusent de prendre leurs responsabilités dans ce drame, semblent aussi s'accuser mutuellement.

Les agents l'ont donc défermé le 15 mai au parquet. Le même jour, il a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Libreville. "Deux jours après, vers 19 heures, la prison centrale nous apprend le décès de Cédric. Le 18 mai, jusqu'à 17 heures, il était impossible pour les parents partis à la prison de voir son corps. Mais alors qu'ils rentrent à la maison, ils sont appelés par un responsable de la prison qui leur dit que Cédric est mort des suites d'un étouffement", selon notre source. "Lorsque je suis reparti, après l'avoir refusé au départ, la prison centrale a consenti à mettre à ma disposition un véhicule pour transférer la dépouille en début de décomposition, vers une maison des pompes funèbres. J'ai remarqué que

le corps portait des traces de violence et saignait du nez et de la bouche", ajoute un autre membre de la famille. Une position battue en brèche par la police. Cette dernière information amène à poser trois questions: Cédric a-t-il subi des sévices avant son déferrement et sa mise en détention préventive? Si oui, serait-il mort des suites des coups reçus? Comment a-t-il été accueilli à "Sans-famille"?

Les responsables de la prison centrale sont clairs sur toutes ces interrogations: "Cédric n'est pas mort chez nous." Curieusement, c'est la même réponse que donne l'Oclad. Les deux entités qui refusent de prendre leurs responsabilités dans ce drame, semblent aussi s'accuser mutuellement.

Dans tous les cas, l'enquête diligentée par le parquet de Libreville devrait permettre de faire la lumière sur cette affaire.



C'est dans cette concession familiale que Cédric Apedo, 29 ans, a été arrêté.

03 Mars 2020
Geraldine Mbouli Pangué, 34 ans, camerounaise, condamnée à 6 ans de réclusion dont 3 avec sursis par la cour criminelle d'Oyem, pour avoir importé le chanvre indien du Cameroun.

18 Mars 2020
Albert Kamga, 38 ans, camerounais et le Nigérian Augustine Owa, alias Tarzan, 48 ans, soupçonnés de consommation et de trafic de cocaïne et d'héroïne à Port-Gentil.

04 Avril 2020
L'Oclad met la main à Libreville sur Suzanne Ongobassassomben, 4a ans, camerounaise, le Nigérian Barthélémy Okori, 55 ans, ainsi que les gabonais Marius

16 Avril 2020
L'Oclad de Port-Gentil met hors d'état de nuire les gabonais Olsen Ervin Menzougue Endamane et Steeven Moussavou, alias Kepio, ainsi que le camerounais Giresse Beckly Ngalle pour trafic de cannabis.

22 Avril 2020
Le Nigérian Chuks Okachkwu Uzoma, 44 ans, arrêté pour trafic de cannabis par l'Oclad de Ntoum.

**LES
TRAFIQUANTS DE
STUPÉFIANTS**

© D. Malbant MOUSSAVOU

Source : Documentation de l'Union

drogue qui tourne mal

Trafic des stupéfiants : un fléau qui prend de l'ampleur

Charly NYAMANAGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Il ne se passe pas un jour sans qu'on en fasse état. Sur l'ensemble du territoire, une bonne partie des détenus dans les prisons est constituée des trafiquants de drogues. Le fléau prend de l'ampleur au fil des années. Autour de celui-ci, s'est tissé un vaste réseau avec des tentacules dans l'ensemble des villes et départements que compte le Gabon. En effet, malgré les saisies sans fin des stupéfiants et les arrestations de plus en plus nombreuses des

Comment expliquer la persistance du mal, malgré la répression policière pour le juguler ? Le trafic aurait-il de solides soutiens qui empêcheraient son éradication ?

dealers par les forces de sécurité et de l'ordre, notamment l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad), ce trafic illégitime se poursuit allègrement. Il continue sa mue, en intégrant presque toutes les couches de la société, les jeunes constituant aujourd'hui la principale victime du phénomène. Conséquence, nombreux sont sous l'effet de la drogue et s'illustrent par des comportements blâmables : vols, agressions sexuelles, braquages à main armée et bien d'autres actes répréhensibles. Comment expliquer la persistance du mal, malgré la répression policière pour le juguler ? Le trafic aurait-il de solides soutiens qui empêcheraient son éradication ? Autant d'interrogations qui taraudent les esprits des uns et des autres. Il semble que le trafic de drogue soit soutenu par des mains noires, et que l'activité rapporterait gros à beaucoup de personnes tout au long de la chaîne. D'aucuns finissent par devenir accros, en raison



Photo : DR

des bénéfices engrangés en la pratiquant, Serait-ce le cas du jeune Cédric Apedo, qui vient de passer de vie à trépas, après avoir été, semble-t-il, torturé par les enquêteurs chargés de l'auditionner ?



Arrêté de force par des éléments de l'Oclad.

" Dis-moi ce que je dois avouer "

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

MALGRÉ la présence dans les unités de police et brigades de gendarmerie des consignes relatives au respect des Droits humains – des affiches sur ces matières y sont accolées –, c'est peu de dire que leurs personnels font fi de ces mesures censées protéger les justiciables. Il est de notoriété que le traitement réservé aux mis en cause frise l'intolérable. C'est que les méthodes utilisées par les enquêteurs pour extorquer les aveux aux personnes en garde à vue seraient souvent des plus exécrables. Des actes de

violence y trouverait un excellent terrain d'expression. Le recours systématique à la violence physique sur les gardés à vue pour faire avouer une "vérité contrainte" y est fréquent, pour ne pas dire omniprésent. Dans le registre de l'arsenal ayant droit de cité en ces lieux, le ceinturon, la matraque, le pont, le tuyau plastique, etc., pour infliger des traitements dégradants aux

personnes qui sont placées sous leur garde. Des témoignages accablants de ceux qui ont passé des nuits dans les commissariats (surtout) confirment la dureté des traitements qu'on y fait subir. C'est que toute dénégation de la part du justiciable fait appel à une riposte physique foudroyante de l'agent, qui s'arroge parfois le droit de se défouler sur sa victime. Un véritable acharnement, au point qu'un mis en cause avait formulé un jour cette demande à un enquêteur : " Dis-moi ce que je dois avouer ". Tellement les techniques d'extorsion du pandore étaient fortes. Parce qu'il faut à tout prix obtenir des aveux pour " enrichir " la procédure, et

ainsi " faire bien ". Que ceux-ci soient tronqués, ne semblent que très peu préoccuper l'agent.. Dieu seul sait ce que dit chaque fois le procureur de la République lors des visites effectuées dans ces unités en y trouvant des objets contondants sous les tables des enquêteurs, et qui ne sont pas forcément sous scellés. Les structures placées sous la gestion des OPJ (Officiers de police judiciaire) qui, eux, sont censés savoir que l'usage de ces pratiques est prohibé par la Constitution. Certains passeraient outre, faisant dans la violation des dispositions relatives à l'interdiction de porter atteinte à l'intégrité physique de l'être humain.



Photo : DR